

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue dans les locaux de la capitainerie du port de Cannes

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à la décision n°0128/2004/AIML du 11 juin 2004 portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 10 juin 2004, s'est réunie le vendredi 2 juillet 2004 dans la salle de réunion de la capitainerie du port de Cannes, pour émettre un avis sur le projet d'implantation d'un appontement à l'extérieur de la jetée Albert Edouard.

La commission était composée de :

MM	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
	Serge Allain, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
	Xavier Pichou, administrateur en chef des affaires maritimes – Directeur départemental des affaires maritimes des Alpes-Maritimes	Membre de droit
	Jean-Michel Dani – Prud'homme des pêches	Membre temporaire
	Thierry Arnal – Trans Côté d'Azur	Membre temporaire
	Jean-Claude Saurin – Transport Maritime Théoul	Membre temporaire
	Denis Abrieux - Pilote	Membre temporaire

M. Flori – Président du Yacht Club de Cannes et son suppléant n'ont pu assister à la commission.

Assistaient également à la réunion :

Mes.	Catherine Delaporte	Adjoint du chef de service Maritime Département - autorité portuaire
	Magali Aubé	CG 06 – services des ports
MM.	Denis Charvoz	Yacht Club de Cannes
	Stefan Szczot	CG 06 – services des ports
	Didier Philippe	Resp Opérations et Commerces CCINCA – Port de Cannes
	Laurent Monsaingeon	Directeur des ports de la CCI Nice Côte d'Azur
	Jean Poulit	Elu de la ville de Cannes
	Remi Festa	Affaires Maritimes Cannes
	Gérard Barbarin	DDE06 – Service Maritime
	Jean-Marc Beynat	Directeur de projet BRLI
	Jean Bougis	Ingénieur Conseil

Le président, après avoir remercié les représentants de l'autorité portuaire et les maires pour leur accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPÉRATION

Le placement des unités de grande plaisance notamment lors des manifestations de grandes envergures dans le port de Cannes pose actuellement une difficulté croissante compte tenu des limites actuelles du domaine portuaire. Après étude préalable, il semble que le site extérieur au quai à la jetée Albert Edouard permet l'aménagement d'infrastructures d'accueil nouveau, inclus dans ce périmètre portuaire. Compte tenu de ces contraintes environnementales, il a été décidé de retenir la réalisation d'un ouvrage sur quai flottant situé hors du port et pouvant accueillir une dizaine d'unité. Trois scénarios ont été envisagés :

- scénario A : une implantation le long de la jetée Albert Edouard,
- scénario B : une implantation entre le musoir de la jetée et la balise Sécant (amarrage des unités coté extérieur au chenal) ;
- scénario C : une implantation entre le musoir de la jetée et la balise Sécant, mais en déplaçant d'une quarantaine de mètres vers l'est pour amarrer les unités côté chenal d'accès (ce qui limite les déroctages ultérieurs).

Le projet B a été retenu par le service maritime du conseil général et est présenté à l'avis de la grande commission nautique.

2. PRESENTATION DU PROJET

Un dossier a été rédigé par le service des ports du conseil général des Alpes Maritimes.

Une visite sur site est faite en présence de certains membres de la grande Commission nautique, guidé par les représentants du port. En séance, le projet est présenté aux différents participants par Mme Aubé, du service des ports du conseil général et M. Beynet, prestataire, en charge de l'étude de faisabilité.

SYNTHESE DES DEBATS

Les contraintes économiques et environnementales étant clairement exposées, le président de la grande commission nautique confirme l'intérêt du projet présenté. Cependant, le scénario B présente trois fortes incompatibilités avec la sécurité nautique pour les usagers du port et les unités susceptibles de s'y amarrer.

- L'orientation du projet n'est pas bonne par rapport à celle des vents les plus forts sur le site. L'infrastructure, par son orientation E.N.E, ne protège pas suffisamment les navires qui s'y trouveraient amarrés des coups de vent les plus forts, venant sur le lieu du S.E.
- En cas de coup de vent soudain, le nombre de bâtiments sur le site (10) et l'exiguïté du lieu ne permettent pas un appareillage rapide de l'ensemble des bâtiments, même avec une permanence de l'équipage à bord. Un compromis est à trouver ; soit en diminuant le nombre de bâtiments ; soit en augmentant la taille du site quitte à négocier une extension de la limite du domaine portuaire.
- Le projet proposé (B) bloque le passage existant entre la jetée Albert Edouard et la balise du Sécant. Ce passage est souvent utilisé par les pilotes et les transporteurs (par vent d'ouest) ainsi que, par les nombreuses petites embarcations qui désirent éviter le chenal principal déjà fortement utilisé. La mise en place d'une jetée qui bloquerait ce chenal secondaire, reporterait l'ensemble du trafic sur le chenal principal. Cette mesure provoquera et des conflits d'usages et des risques d'accidents nautiques.

Au vu de ces incompatibilités à la sécurité nautique, les membres de la grande commission nautique émettent à l'unanimité un avis très défavorable au projet B.

Les objectifs du projet restant très pertinents, le président suggère les modifications suivantes :

- adopter le projet A, qui semble mieux adapté, par son orientation, aux effets des vents dominants, et qui ne bloquerait pas le passage par le chenal secondaire ;
- étudier et construire des infrastructures casse-houles pour protéger les unités amarrées sur ce site des coups de vent d'est ;
- diminuer (8) le nombre de postes sur le site ou demander l'extension du domaine portuaire, et lever ainsi les contraintes géographiques et administratives ; le représentant des Affaires maritimes confirme qu'il n'y a pas d'opposition de principe, le montage et l'aboutissement de ce type de dossier requiert environ une année ; cette suggestion est soutenue par M. Monsaingeon, représentant de la CCI, exploitante du site ;
- éventuellement, enlever une partie des blocs de protection coté extérieur au quai Albert Edouard, actuellement superflus, pour écarter le plus possible le futur ponton de ce quai.

Le président demande à ce qu'un projet modifié selon ces orientations soit représenté à l'avis d'une commission nautique locale. Il recommande également très fortement de :

- mettre en place une police du plan d'eau dans les limites du domaine portuaire réglementant les usages des chenaux principal et secondaire de l'entrée du port ;
- étudier la fréquentation effective du port de Cannes (nombre précis d'entrées/sorties) afin d'apporter des éléments factuels pour les dossiers futurs.

Les représentants du conseil général prennent acte de l'avis défavorable de la GCN ainsi que des suggestions apportées par le président. Ils informent qu'une étude sur la mise en place d'une police du port est en cours. Ainsi dès 2005, l'effectif dédié à cette police sera portée de 3 à 6 agents. Cette unité sera équipée de moyens nautiques.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 2 juillet 2004 pour émettre un avis sur le projet d'implantation d'un appontement à l'extérieur de la jetée Albert-Edouard, par une mise en place entre le musoir de la jetée et la balise du Sécant.

Elle émet un avis défavorable à ce projet.

Le président
Yann Bertrac

Les membres
Serge Allain

Xavier Pichou,

Jean-Michel Dani

Jacques Flori : **excusé**

Thierry Arnal

Jean-Calude Saurin

Denis Abrieux